



RAPPEL NDE SALAIRE SUITE A DECISION JUSTICE

Par **KHEMISSA**, le **10/09/2011** à **17:12**

bonjour,

pouvez vous me dire si un rappel de salaire peut être saisie suite à un arrêt saisie sur salaire du TGI DE DEPT 2010 crédit à la consommation.

LE RAPPEL porte sur les années 2007/2008/2009/2010/juillet 2011 donc antérieur a la décision

de plus je suis en arrêt de travail depuis 02/2010 à ce jour les IJ ont été calculées sur l'ancien salaire la différence porte sur 300 euros mensuel ce qui n'est pas négligable; qui fait la régularité l'employeur envoie une nouvelle attestation à la S.S.??? et au sujet de la complémentaire mutuelle y a t-il une incidence

merci pour votre aide

cordialement

Par **P.M.**, le **10/09/2011** à **17:24**

Bonjour,

J'ai déjà répondu à ce propos, Jurisprudence à l'appui, dans [ce sujet](#)